



CONTROLE FISCAL ET ABUS BIEN SOCIAL

Par **vid35**, le **18/09/2013** à **11:47**

Bonjour,

Je suis comptable dans une entreprise du bâtiment depuis 1 an, au niveau de la comptabilité il y a beaucoup de choses qui ne vont pas et je ne sais plus quoi faire. Mon patron pratique l'abus de bien social, travaux personnel dans sa maison pour un montant de 300 000€. Nous avons un controle fiscal sur 2010-11-12 et les travaux sont sur 2013 sur une autre de nos sociétés qui n'est pas controlée. Aussi nos factures de ventes sont très mal faites et modifiées (factures sur excell et word) , les factures ne sont pas soldées généralement , il perçoit le solde des factures en espèces. Les attestations de TVA simplifiées ne sont pas remplies. Moi je n'ai aucun contact avec les clients, c'est mon patron qui gère tout. Pour le contrôle, l'expert-comptable et mon patron mon demandés de modifier les factures et de faire de fausses attestations. Je ne veux pas le faire. Avant de savoir que nous avons un control je voulais partir. Quelle attitude dois-je avoir avec le contrôleur? Dois-je lui dire tout ce que je soupçonne? ou ne rien dire mais je suis complice? merci de bien vouloir m'aider, je suis complètement perdu et je me sens seule face à ces problèmes

Par **moisse**, le **18/09/2013** à **17:02**

Bonjour,

Rien ne vous oblige à dénoncer l'employeur.

Par contre participer à la rédaction de faux en écritures comptables est un délit (code pénal 441-1)

Le lien de subordination qui vous lie à l'employeur s'arrête ici, et il vous appartient de rester étrangère à ces comportements.

De vous à moi si vous pouvez archiver un certain nombre d'exemples, cela vous servira de preuve pour faire requalifier, éventuellement, un licenciement pour un motif bidonné puisque votre refus ne peut en soit constituer une insubordination.
Comme vous êtes déjà disposée à partir, vous ne craignez pas grand chose.